



www.anqaev.fr



Avril 2026

N° 2026 – 04

Sommaire : *Un palais au port et un rejet par l'UNESCO ; Les Jeux Olympiques d'hiver et la Justice administrative ; La préfecture de région et les grands cabinets de communication et d'audit anglo-saxons ; Une usine de dessalement à Nice – la désalinisation de la mer, quelles conséquences ?*

Un palais au port et un rejet par l'UNESCO

Dans la dernière Brève de Lympia nous évoquions le palais OcéaNice en soulignant un contraste entre les attentes et une esthétique contestée. L'Unesco, qui a un droit de regard sur Nice depuis son inscription au patrimoine mondial, n'avait donné qu'une autorisation provisoire à ce palais qui doit être déplacé, démantelé ou détruit. Ce palais ne correspond pas aux demandes des experts de l'Unesco sur le plan esthétique. Ces experts sont réunis au sein du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS). Ils participent à la Conservation du patrimoine culturel, la protection, la conservation et la gestion des monuments et des sites. Certains de nos adhérents ne cachaient pas leur étonnement face à ce palais qui leur paraissait laid. C'est, donc, une bonne nouvelle, mais cela signifie que 23 millions d'euros payés par les contribuables ont été mal placés.



<https://actu.orange.fr/politique/nice-la-ville-pourrait-perdre-son-inscription-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco-a-cause-d-un-batiment-cher-a-christian-estrosi-magic-CNT00002oe1Vr.html?dicbo=v2-SBTsk35>





www.anqaev.fr



Les Jeux Olympiques d'hiver à Nice en 2030 et la Justice administrative

Le 3 avril, le Conseil d'État a pris une décision, n°512270, lourde de sens. Déjà des désaccords au plus haut niveau apparaissaient lors de la campagne des municipales. Mais, le Conseil d'État avait été saisi d'une demande d'enquête publique, c'est-à-dire d'une consultation des Français, dont entre autres les Niçois puisque le coût dépasse largement les 300 millions d'euros nécessaires à une consultation des citoyens via l'enquête publique.

Déjà, des désaccords sont apparus lors de la campagne électorale municipale à Nice. Deux élus aux idées opposées, Juliette Chesnel-Leroux, Ecologistes, et Eric Ciotti, Union des Droites pour la République convergent à propos de ces jeux olympiques d'hiver. Juliette Chesnel-Leroux souhaite l'abandon pur et simple si cela est possible vu les engagements publics annoncés de longue date et Eric Ciotti propose des aménagements moins coûteux. : Plutôt qu'une nouvelle patinoire créée ex-nihilo, le nouveau maire de Nice propose de transformer le palais des expositions situé sur le Paillon comme patinoire. Il ajoute que cette structure architecturale a déjà accueilli des championnats du monde de patinage artistique. Ajoutons qu' Holiday on Ice venait régulièrement pour y donner ses représentations à la grande joie des Niçois.



Sachant que la patinoire devant être réalisée dans la plaine du Var et la glaciation provisoire du stade Allianz étaient chiffrées à 212 millions d'euros, avec les dépassements à prévoir, les 300 millions d'euros sur Nice, ne sont pas éloignés.

Le Conseil d'État en a décidé autrement. Les hauts magistrats constatant que les Jeux Olympiques d'hiver seront dispersés en plusieurs lieux, donc que les travaux dans chacun de ces sites ne dépasseraient pas 299 millions d'euros, il n'était pas utile de consulter les populations concernées.

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2026-04-03/512270>

Les choix entre démocratie et économie sont toujours difficiles. Mais plus la démocratie participative est rejetée par les dirigeants politiques et les hauts magistrats, plus la démocratie est en danger.

Ceci étant, des négociations sont nécessaires sur tous les plans, régional, national et international. Mais une fois de plus, on veut attirer encore plus de touristes à Nice qui souffre déjà d'un surtourisme destructeur pour les Niçois... Cela veut dire plus d'avions, plus de locations saisonnières, donc moins de logements disponibles pour les actifs, plus de déplacements dans une ville saturée, resserrée entre la mer et la montagne.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



La préfecture de région et les grands cabinets de communication et d'audit anglo-saxons

Les lecteurs trouveront ci-dessous la lettre adressée par notre président au Préfet de la région Provence Alpes Côtes d'Azur à propos d'une enquête de satisfaction au coût exorbitant de 47.010 €. Cette lettre recommandée n'a toujours pas reçu de réponse. Cela indique clairement la considération que l'administration d'État porte aux remarques et aux constats des responsables associatifs.



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le président

Daniel Moatti, Docteur Habilité à Diriger des Recherches en SIC, Président de l'ANQAEV

Membre du Copil – PPA 06

Daniel Moatti, Président de l'ANQAEV

Nice, le 16 février 2026

Lettre recommandée A.R.
88000075051049B

A Monsieur le Préfet de la Région PACA,
Cabinet de Monsieur le Préfet
Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE CEDEX
20.

Monsieur le Préfet de la Région PACA

Par courriel en date du 3 février 2026, votre Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la DREAL, informait les participants aux Comités de pilotage des Plans de Protection de l'Atmosphère qu'une évaluation serait mise en place début mars.

Je cite : « *Les 3 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) "objectifs 2025" en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var) arrivent à leur terme... Dans ce cadre, la DREAL lance une étude de retour d'expérience à destination d'un panel d'acteurs représentatifs des 4 collèges de ces COPIL (services de l'État et établissements publics, collectivités, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées). L'objectif est de collecter vos impressions en tant qu'acteur engagé dans un ou plusieurs PPA, d'identifier les pratiques positives et celles à améliorer dans la gouvernance de ces plans, et de faire émerger vos besoins en vue de l'élaboration de la future génération de PPA. Nous vous sollicitons pour participer à un entretien de 45 minutes début mars, en **bilatéral avec notre prestataire PwC**.* »

Surpris par l'appel à un prestataire extérieur, les renseignements repérés précisent que PwC ou PricewaterhouseCoopers International Limited, basée à Londres est présente dans le monde entier, brassant près de 60 milliards de dollars par an. Par retour de courriel, toujours le 3 février, demande a été faite à avoir accès aux modalités et aux coûts du contrat liant PwC et la Préfecture de région, en vertu de l'Ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015, relative aux dispositions du code des relations entre public et administration.

En respectant strictement le code des relations entre public et administration, le document établi par la PwC, intitulé : « **Etude retour d'expérience sur les plans de protection de l'atmosphère de la région PACA** » indique les démarches prévues et les coûts acceptés par vos services. (page 11)

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

----- SIRET : 829 521 806 00010 -----

contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



« Le prix de la prestation s'élève à 39 175 euros HT, soit 47 010 euros TTC (TVA 20%). »

Est-ce normal en cette période de restrictions financières en tous genres, s'attaquant aux services publics imposant d'importantes réductions pécuniaires sur les budgets des administrations publiques paralysant de la sorte leurs actions, d'opter pour un cabinet de conseil étranger ? Pourtant la préfecture de région et les préfectures liées sont bien pourvues en fonctionnaires de catégories A et B capables d'élaborer un tel questionnement, de recueillir les données et de rédiger des rapports aussi bien détaillés que circonstanciés. Les fonctionnaires de catégorie A sont des fonctionnaires de conception ayant réussi des concours difficiles et possédant des diplômes des second et troisième cycles universitaires en agissant dans le cadre de leurs fonctions et de leurs statuts, le coût aurait été nul. De même, il ne faut pas oublier les 4 universités de la région PACA, Aix-Marseille, Avignon, Nice et Toulon regroupant 8000 chercheurs et enseignants-chercheurs capables, eux aussi, de mener ce genre d'évaluation pour des sommes modiques.

Dans ces conditions malséantes, puisque pour évaluer une gouvernance ne consultant pas les personnes, associations et collectivités territoriales enrôlées dans les Copil des PPA pour engager cette dépense hors norme de 47.010 €, je proteste officiellement en vous présentant ma démission.

En l'attente d'une réponse justificative, je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet de la région PACA, mes respectueuses salutations.

Daniel Moatti, Docteur Habilité à Diriger des Recherches en SIC, Président de l'ANQAEV,

Membre du Copil – PPA 06.

- Dernier livre paru ***Alertes et communications autour de la pollution atmosphérique. 50 ans de surveillance de la qualité de l'air en région Sud***, éditions L'Harmattan, 2023

- A paraître :

La communication environnementale et la protection du monde marin. L'Humanité et le patrimoine naturel en cours de publication chez L'Harmattan, collection *Des hauts et débats*, 2026.

Une usine de dessalement à Nice – la désalinisation de la mer, quelles conséquences ?

Fin décembre 2025, nous avons appris par l'intermédiaire de l'article d'un journal numérique financier¹, qu'un accord ou pré-accord aurait été signé entre la régie d'Eau d'Azur et la société californienne OceanWell, spécialisée dans l'installation en mer profonde de stations de désalinisation de la mer. Le procédé choisi serait celui de la double osmose pour une production expérimentale de 4 000 m³ par jour. Le silence qui entoure cet accord contraste avec la publicité accordée à juste titre à la 3^e conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) qui s'est tenue à Nice de mai à juin 2025. Cet accord, aménagé par des responsables administratifs, n'a pas reçu une nécessaire publicité alors que la situation des ressources en eaux douces dans notre département tout comme l'état de la Méditerranée soumise à la pollution des déchets plastiques, à la pression démographique et urbanistique et au réchauffement climatique méritent une longue réflexion et des discussions sereines.

Il faut dire que la présentation par la société américaine par l'emploi des mots « ferme sous-marine » en lieu et place d'usine de désalinisation ou de station de dessalement est choquant et

¹ : <https://fr.finance.yahoo.com/actualites/oceanwell-eau-dazur-signent-protocole-170000273.html>



www.anqaev.fr



crée des remous tant médiatiques que politiques. Une série d'articles contradictoires parus entre le 20 février et le 3 mars en témoignent. L'article de Nice matin du 20 février 2026 de Karine Wenger a repris purement et simplement l'argumentation publicitaire d'OceanWell, le texte de Tiphaine Bernard, France Info, signalait les critiques émises par Hélène Granouillac, le Collectif Citoyen 06 et notre association : *"Pour un à deux litres d'eau de mer, on a un litre d'eau douce. Ensuite, on renvoie de l'eau saumâtre nettement plus salée que l'environnement marin qui se propage et la vie marine n'est pas prévue pour ce genre de quantité de sel"*, précise par ailleurs Daniel Moatti, président de l'association niçoise pour la qualité de l'air, de l'environnement et de la vie et chercheur, présent à l'[UNOC 2025](#). »

Enfin, Romain Béal, dans le Nice matin du 5 mars reprend les critiques émises et les dires rassurant de la mairie de Nice.

Par lettre adressée à la mairie le 20 février l'ANQAEV émettait plusieurs propositions de bon sens permettraient de créer un climat de discussion et de confiance autour de ces questions de protection de la Méditerranée et des ressources en eau douce de notre Métropole *avant toute décision préfectorale et après une enquête publique absolument nécessaires l'une comme l'autre avant la réalisation d'un tel projet* :

- Une déclaration publique explicative indiquant la teneur de cet accord et ses motifs ;
- Qu'une étude scientifique indépendante soit menée par une commission composée d'universitaires. De Nice à Marseille en passant par Toulon, les trois universités du littoral et le LOV-CNRS de Villefranche offrent une pépinière de chercheurs et d'enseignants-chercheurs reconnus ;
- Qu'elle soit présidée par une personnalité reconnue pour ses compétences comme Jean-Pierre Gattuso, professeur à l'Institut de la Mer de Villefranche (Laboratoire Océanographique de Villefranche/CNRS) qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur ;
- Les grands fonds marins au-delà de 100 m de profondeur sont peu connus et le rejet continu de saumures très chargées en sel risquent assurément de porter atteinte à l'environnement marin, voire à la biodiversité ;
- Les études pourraient porter sur plusieurs points sensibles :
 - La stabilité du talus prévu pour recevoir la station – rappel de l'éboulement meurtrier d'octobre 1979 ;
 - La prise de mesures physico-chimiques ;
 - La courantologie avec l'analyse des courants pour savoir où ira cet énorme surplus en sel ;
 - Réalisation de recherches en biodiversité par ADN environnemental ;
 - Des mesures physico-chimiques ;
 - L'emploi de l'imagerie sous-marine.



www.anqaev.fr



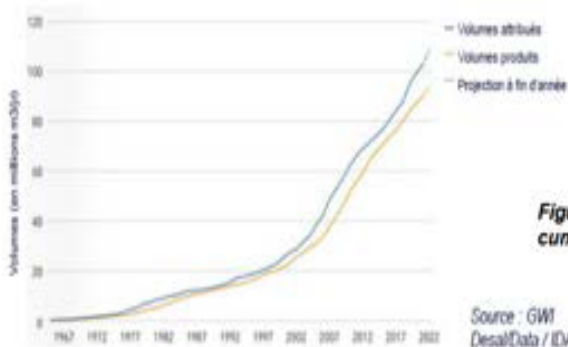
Notre président et le président de FNE 06 avaient rendez-vous le 25 mars avec le Directeur de la Régie Eau d'Azur à propos de l'accord signé avec OceanWell. En raison du changement de l'équipe municipale, cet accord est reporté.

La désalinisation de l'eau de mer reste largement adoptée dans les pays de la région méditerranéenne, de la mer Rouge, du golfe persique.

22.000 usines de dessalement fonctionnaient en 2023 produisant 110 millions de m³ d'eau douce par jour et desservant près de 700 millions d'êtres humains. La production d'eau dessalée est en expansion exponentielle.

Le Maroc, l'Algérie et l'Espagne figurent parmi les grands producteurs. Exemple pour alimenter Rabat, il est extrait 800.000 m³ par jour, Paris en consomme 700.000 m³.

Le problème est double, d'une part le rejet de 1 à 2 litres d'eau saumâtre en mer pour un litre d'eau douce obtenu détruit la vie autour des sites de rejets, d'autre part la production 110 millions de m³



quotidiens produit 120 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an.

Ainsi, cette production d'eau douce par dessalement de la mer participe à la destruction de la vie marine et à l'augmentation de l'effet de serre, donc au réchauffement climatique.

Source : Rapport 2024 - **Potentiel et limites au développement du dessalement de l'eau de mer en France** - de l'Inspection Générale de l'Environnement et du développement.

[https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-annuel-202'](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-annuel-202)

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2026 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2026

Rappel : le montant est de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2026, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr